

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)	25 cent
RÉCLAMES	50 cent

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

L'interpellation Morlot. — Le budget. — La loi de deux ans. — Deux élections significatives.

L'interpellation Morlot sur la situation de l'Église de France à l'égard du pape a donné des résultats excellents ; elle a dissipé l'équivoque dans laquelle s'agitait l'opinion républicaine depuis la chute du cabinet Combes. Et le ministre Rouvier a profité de l'occasion pour rentrer dans la droite voie, celle qui conduit aux réformes laïques et sociales.

Les déclarations de M. Bienvenu-Martin ont été d'une fermeté républicaine qui ne laisse rien à désirer. Un projet de séparation avait été déposé la veille, et c'est dans la présente session, immédiatement après le budget et la loi militaire que le gouvernement entend, de concert avec les gauches, aborder la discussion et le vote de cette grande réforme.

Enfin, le ministre des cultes a affirmé qu'aucune négociation souterraine avec Rome ne viendrait, sous prétexte de difficultés administratives, modifier l'état de fait qu'a créé la rupture avec le Vatican et qui est si favorable au divorce. Et 375 voix ont approuvé cette ligne de conduite. Cette majorité est grosse, trop grosse même au dire de certains, puisqu'on y voit d'abord les dissidents, puis les gens du groupe Leygues et même des progressistes. Mais comme le ministre n'a rien fait cette fois-ci pour mériter et obtenir des suffrages compromettants, force nous est de croire que la question de séparation est bien mûre.

N'est-ce pas caractéristique d'ailleurs, de voir à côté de la signature de Bienvenu-Martin, celles de MM. Etienne, Delcassé et Rouvier ? MM. Clémenceau et Pressensé l'ont souvent remarqué : les modérés sont ici-bas pour exercer le pouvoir contre les réformes jusqu'au jour où ils l'exercent en vue des réformes.

A la Chambre, on a continué à discuter le budget des dépenses. L'examen des chapitres relatifs aux ministères des Postes et Télégraphes et des Travaux publics a été achevé. Une seule question importante s'est posée, celle du rachat des chemins de fer.

On se souvient que dans le dernier cabinet, il y avait plusieurs partisans du retour des voies ferrées à l'État ; M. Pelletan était des plus en vue, mais il n'avait pas la charge du ministère correspondant. M. Maruéjouls qui présidait aux Travaux publics, était au contraire l'adversaire de la solution étatique ; pour ne pas heurter les groupes de gauche, le ministre avait proposé le compromis qui consistait à étendre le réseau de l'État aux débris des deux compagnies de l'Ouest et de l'Orléans. Questionné sur la réussite des négociations, le nouveau ministre a promis d'apporter à la Chambre des précisions avant longtemps.

Au Sénat, la loi de 2 ans est une fois de plus sur le point d'être mise sur pied. La semaine prochaine la Chambre aura à délibérer sur le nouveau texte, et il est à croire que les députés, plus sages cette fois, que l'an dernier, ne remanieront plus le libellé sénatorial. Et la loi pourrait ainsi être appliquée dès janvier 1906.

Décidément la poussée républicaine est forte ; deux séries d'élections l'ont prouvé cette semaine et leur signification, venant après la journée de vendredi, n'est pas pour détourner le ministre Rouvier de la voie où il s'est engagé.

Dimanche, les électeurs du canton de Raincy, en Seine-et-Oise, avaient à nommer un Conseiller général ; les partis de réaction avaient mis en ligne le général Thibaudin, ancien ministre de la guerre et par surcroît nationaliste, contre M. Auriard, radical, maire de Neuilly-sur-

Marne. La lutte fut chaude ; l'antithèse était flagrante, et c'est cependant le pékin modeste qui fit mordre la poussière au poudreux guerrier.

A Roanne la situation était encore plus difficile ; il s'agissait d'un siège de député. Et le député à remplacer n'était autre que M. Audiffred, le bras droit de Méline et de Ribot, passé depuis peu au Sénat. M. Audiffred faisait campagne pour un progressiste qu'appuyaient toutes les droites, contre le maire de Roanne, socialiste militant, M. Augé. Et M. Augé fut élu malgré les 3.000 voix de majorité que M. Audiffred avait obtenues en 1902. C'est donc en 3 années 4.000 voix conquises à la République dans une seule circonscription.

D'autre part, à la Chambre, le Bloc s'est reconstitué sur le nom de M. Doumergue, ancien ministre de M. Combes, élu vice-président envers et contre les trahisons du scrutin secret et malgré les noirs desseins des Geores Leygues et Cie. La victoire a été complétée par le triomphe de M. Ragot, radical, au siège de questeur, contre deux progressistes.

A L'ÉTRANGER

Les grèves de Westphalie et de Belgique. — En Russie. — En Mandchourie.

En Allemagne, la grève des mineurs du bassin Westphalien est terminée. Et ce sont les chefs des ouvriers qui vendredi ont décidé la reprise du travail. C'était un échec, et il va sans dire que des mécontentements graves se sont manifestés. Pourtant la décision était justifiée.

On ne disposait pas de ressources suffisantes pour subvenir aux besoins de la masse énorme des chômeurs. Et les patrons refusaient d'entrer en pourparlers avec les mineurs, même quand ceux-ci eurent notablement réduit leurs exigences. Il ne restait plus qu'une issue ouverte : abandonner la lutte. L'initiative a été courageuse, elle ne signifie pas qu'une paix définitive a été conclue ; elle indique seulement que le moment de la victoire n'est pas venu.

C'est l'armistice, et l'armistice dans des conditions d'organisation très favorables aux ouvriers, puisque les 4 organisations prolétariennes sont restées toujours en contact et en conformité de vues.

En Belgique, au contraire, la grève a commencé et dans le bassin de Charleroi 100.000 mineurs chôment déjà. La cause du mouvement, c'est l'abaissement continu des salaires, que met en relief l'accroissement des dividendes pour les actionnaires.

En Russie, les choses restent incertaines pour nous, grâce surtout à l'absence de nouvelles précises. On ignore ce qui se passe dans le grand empire. Tout ce que l'on sait, c'est que la Pologne est en effervescence et qu'à Lodz, les conflits violents avec la police ou l'armée sont permanents.

Au dernier moment, cependant, on apprend qu'une bombe a tué le grand duché Serge. Certes on ne saurait trop blâmer ces attentats criminels ; mais il y a bien là la preuve que la situation ne s'améliore guère chez nos alliés. C'est la Révolution en marche et le Tsar agirait sagement en accordant à son peuple les légitimes concessions désirées.

En Extrême-Orient, plus de grosses affaires ; il semble que les attaques sont incessantes des deux côtés, mais la défaite de Grippenberg rend Kouropatkin plus prudent.

LE FURETEUR.

MOTS DE LA FIN

X... un brave rentier, fait des remontrances à son fils, qui met trop facilement la main au gousset dès qu'un ami lui demande un service. Souviens-toi, lui dit-il en concluant, qu'à force de se montrer bonne pâte, on finit par tomber dans le pétrin.

La séparation inévitable

Le gouvernement tient ses engagements.

Après avoir déposé son projet sur la séparation des Églises et de l'État, il avait au cours de l'interpellation de M. Morlot, affirmé sa volonté de faire aboutir ce projet dans le plus court délai possible. En se mettant tout de suite à la disposition de la commission chargée de s'occuper de cette question de la séparation, le gouvernement a prouvé qu'il ne se payait pas de mots, mais qu'il agissait.

M. Bienvenu-Martin a affirmé à cette commission son vif désir d'arriver à une entente.

Le projet qu'il a présenté n'est pas intangible, d'accord avec le parti républicain, le gouvernement acceptera toutes les retouches possibles.

L'évidente bonne volonté du ministère apparaît donc manifeste et il faudrait une mauvaise foi par trop grossière pour que la campagne menée contre le ministère Rouvier, au lendemain de sa constitution, pût se continuer.

On disait alors : « le ministère promet, mais il n'est pas décidé à tenir ; il se dit résolu à continuer l'œuvre du précédent ministère, mais en réalité, il ne songe qu'à faire œuvre de réaction. »

Il faut renoncer à un pareil langage. La vérité apparaît maintenant tout autre. On se trouve en réalité en présence d'un ministère bien résolu à faire tout son devoir républicain.

Le précédent ministère, pour avoir trop duré et avoir, par suite, exaspéré certaines impatiences, avait amassé contre lui de telles hostilités, qu'il ne disposait plus que d'une majorité insuffisante pour pouvoir, malgré tout son désir, mener à bien les réformes promises.

Au lendemain de sa naissance, le nouveau ministère ne peut pas avoir contre lui les mêmes hostilités. Les dissidents, s'ils ne sont pas assagis, ne peuvent pas du moins recommencer leur perfide campagne.

La trahison apparaîtrait trop clairement et leurs électeurs ne leur pardonneraient pas leurs défaillances répétées. Le ministère dispose donc d'une forte majorité.

Grâce à elle, il peut aboutir et il aboutira.

Vainement les cléricaux tenteront des manœuvres d'obstruction, ils multiplieront les amendements pour gagner du temps, ils n'empêcheront rien, la séparation est faite.

C. R.

Chambre des Députés

Séance du 16 février 1905 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. GUILLAIN

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre aborde la question des fraudes agricoles ; elle discute l'article 4 relatif aux peines qui seront infligées aux détenteurs de faux poids.

M. Sarraut fait adopter un amendement tendant à punir les détenteurs de produits propres à effectuer la falsification des vins et denrées alimentaires. Les articles 4, 5, 6, 7, 8, 9 sont votés.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre reprend la discussion du budget des conventions.

M. Régulier dit que l'exploitation des lignes secondaires est déficiente ; cela tient surtout à l'insuffisance du personnel.

Il prie le ministre de prendre des mesures pour remédier à l'état de choses.

M. Bouvier parle sur les transports de houille, ces transports sont onéreux et il en demande la diminution des prix.

M. Simonet parle en faveur du rachat. La discussion générale est close, la Chambre passe à la discussion des articles.

M. Bourrat traite de la question des tarifs de vins ; il cite certains tarifs qu'il dit être onéreux pour les propriétaires.

Il demande l'unification des tarifs. Le ministre s'associe aux observations de M. Bourrat et promet d'aviser.

Plusieurs députés parlent sur le mauvais état du matériel de diverses compagnies et plusieurs également réclament des améliorations de transports pour les voyageurs, ainsi que des modifications d'horaires.

La suite de la discussion est renvoyée. Et la séance est levée.

Séance du 17 février 1905

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

M. Guyot-Dessaigne déclare que le rapport de M. Buyat sur le projet de rétablissement du scrutin de liste pourra être déposé le 13 mars sur le bureau de la Chambre.

La Chambre reprend la discussion du budget des conventions.

M. Gourd parle en faveur des manœuvres aide-chauffeurs.

M. Coutant demande que le quart de place pour les soldats soit calculé d'après le nouveau tarif et non d'après l'ancien, il voudrait une réduction de 75 0/0 pour les parents qui vont voir leurs fils soldats malades.

M. Gauthier promet de s'occuper de la question.

M. Jumel demande l'abrogation du décret qui a confié aux agents des ponts et chaussées et des mines le contrôle des chemins de fer d'intérêt local.

Le ministre promet de donner satisfaction.

Le budget des conventions est voté, ainsi que le budget des chemins de fer de l'État.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 16 février 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat reprend la discussion du service de deux ans.

M. Garreau, rapporteur, accepte l'amendement réclamant l'autorisation des devancements d'appel, mais en faveur des jeunes gens justifiant de connaissances militaires.

MM. de Montfort et de Tréveneuc demandent que cette autorisation soit étendue aux jeunes gens dans l'intérêt des études ou qui seraient soutiens de famille.

M. Berteaux combat l'amendement qui est repoussé.

M. Calvet demande le rétablissement de l'article voté par la Chambre, mais repoussé par le Sénat, décidant de ne faire faire qu'un an de service aux Français hors d'Europe.

Par 159 voix contre 124 cet amendement est rejeté.

Les articles 91 à 99 sont votés ; le Sénat décide que les dispensés de l'article 23 de la loi de 1889 conserveront, pendant un an après la promulgation de la loi nouvelle, le droit à leur dispense.

Les articles 100 et 101 sont votés.

M. de Montfort déclare qu'il ne votera pas la loi.

MM. de Blois, Riou, Billot, etc., font des déclarations identiques.

M. de Freycinet dit au contraire que la loi doit être votée car elle n'affaiblira pas l'armée, au contraire.

L'ensemble de la loi est voté par 239 voix contre 37.

Et la séance est levée.

Les troubles en Russie

Mercredi a eu lieu une assemblée des grands industriels locaux et des environs de Varsovie, elle n'a donné aucun résultat. La grève continue ; selon certains bruits, elle ne finira pas avant quinze jours.

Aujourd'hui, on a répandu la nouvelle que les mines du comte de Silésie ont commencé la grève, ce qui menacerait d'arrêter l'importation du charbon franc de droit à l'entrée pour les besoins locaux.

En Pologne

A Varsovie, la grève des imprimeurs est terminée. Les propriétaires d'imprimerie ont accordé la journée de neuf heures et une augmentation des

salaires de 11 0/0. Des affiches apposées dans les rues invitent les grévistes à reprendre le travail avant le 20 et leur font des promesses d'ordre général. La plupart des fabricants ont recommencé à travailler.

A Pétersbourg

L'usine franco-russe de constructions navales a accordé aux ouvriers la suppression des travaux supplémentaires, qui pourront avoir lieu seulement dans des cas extraordinaires et sur le propre désir des ouvriers avec un paiement d'une heure et demie de travail pour une heure.

A la suite de ces concessions, les hommes ont repris le travail.

La situation des usines Poutiloff n'a pas changé.

A Moscou

Les employés du chemin de fer de Moscou à Rybinsk ont formulé une série de revendications.

L'agitation des pharmaciens de Moscou en faveur de l'augmentation du traitement prend une grande extension.

Os de Saint en rupture de ban

Les os de saint Eustache dormaient en paix, bien abrités au fond d'un reliquaire situé dans l'église qui porte son nom. Hélas ! Une main criminelle a troublé leur dernier sommeil ; elle a forcé le coffre vitré placé sur un tabernacle de la chapelle, de la cinquième travée, entre l'entrée et le transept — n'allez pas surtout m'incriminer sur la précision suspecte de ces indications — elle a dispersé aux quatre vents de Paris ces bienheureux restes... Cependant le curé de l'église, pour aider la justice en ses recherches, s'occupe à dresser la liste des vénérables fragments de squelette qui maintenant courent la pretentaine. Et voici ce qu'il se rappelle :

1° Le péroné gauche de saint Estache extrait de son corps, exhumé du cimetière de Saint-Priscille, et donné sous le pontificat d'Alexandre VII, par l'ill. et rév. Octave Caraffa, cardinal, au sieur Chauvin, l'un des membres du Bon-Secours de Saint-Eustache ;

2° Une dent molaire du saint, seul reste de la mâchoire inférieure, provenant du trésor de l'église paroissiale de Saint-Jacques-l'Hôpital à Paris, sauvée pendant la révolution française, reconnue par M. Malaret, vicaire général à Paris.

3° Deux fragments des os du saint ; 4° Deux phalanges et divers ossements de sa femme et de ses enfants ; 5° Des linges, morceaux de bois, de plomb et de pierre provenant du tombeau du saint.

Bref, tout un petit caveau de famille ! Et des pièces authentiques, s'il vous plaît. Songez donc ! Le péroné avait été extrait de son corps ! C'est une garantie, s'il en fut onques. Et un vicaire avait reconnu la dent molaire !

On dit bien que ces ossements ? On dit bien que par une coïncidence bizarre autant que providentielle, M. Bureau, commissaire de police avait reçu dans la matinée du crime la visite d'un cantonnier qui, en procédant au balayage de la rue Baltard, qui sépare les deux parties principales de la Halle, avait trouvé, dans le ruisseau, un crâne très ancien. Mais on ignore si ce crâne provient du vol de l'Église et a été jeté par les voleurs comme trop encombrant.

En tous cas cette pièce macabre va être envoyée sans retard aux catacombes.

Pour les linges, nul espoir, à moins d'un miracle : ils datent du quatrième siècle et ils ont subi déjà tant de manipulations, ayant été transportés successivement à St-Denis au douzième siècle, à Saint-Eustache au treizième, qu'ils ont dû tomber en poussière entre les doigts profanes. On n'entrevoit de sérieuses chances de salut que pour la molaire si aisément reconnaissable. Grâce à elle, il subsistera au moins quelque chose de la mâchoire inférieure. Dieu en soit loué ! Saint Eustache n'aura pas disparu tout entier dans la catastrophe.

Pauvres Princesses !

Petites bergères d'esprit romanesque, jeunes bourgeois enclines au luxe, envieiriez-vous encore les princesses contemporaines dont la presse nous apporte les noms ?

Naguère c'était la princesse Louise de Saxe qui se sauvait avec le précepteur de ses fils, le sieur Giron, lasse de cohabiter avec un prince brutal et grossier. Elle s'enfuit, bien qu'elle adorât ses enfants, dans le coup de folie à laquelle la prédisposait une maternité nouvelle. Puis reprise du violent désir d'embrasser ses chers mignons, elle alla rôder autour du palais de son époux, elle fut éconduite. Le prince est devenu roi et Louise de Saxe erre toujours.

Et cette malheureuse princesse Louise, fille du roi des Belges, qui fut enfermée comme folle, de part les ordres de son mari, qui parvint à se sauver grâce au dévouement d'un petit capitaine et attend les décisions de la Faculté, laquelle dira si elle est folle ou saine d'esprit.

Nous avions déjà, outre l'histoire de la princesse Louise, les histoires du procès intenté au roi Léopold par ses filles. Voici maintenant que la princesse Clémentine sœur de l'autre, a elle aussi son roman.

La princesse Clémentine avait aimé son cousin Baudouin de Flandre. Lorsque celui-ci mourut, tué en duel, elle conçut un violent chagrin. Retirée auprès de sa mère, à Spa, elle eut un jour à subir un coup de cravache de la capricieuse reine.

Sous le coup de cet outrage, elle revint auprès de son père. Celui-ci l'accueillit avec empressement. Mais, au cours des réceptions, la princesse Clémentine se montra trop aimable pour le prince Victor Napoléon. Elle déclara qu'elle voulait l'épouser quoique celui-ci ait une liaison qui lui créa une famille. Le roi des Belges s'opposa au mariage. La princesse résista ; d'où la brouille et la rélegation de la reine au château de Laeken.

Aujourd'hui, il paraît que la princesse est déterminée à brusquer les choses. Mais le roi ne veut pas consentir au mariage.

Pauvres princesses ! Giron ou Victor, on leur refuse tout, on les oblige à courir parfois la pretentaine avec des précepteurs. Petites bourgeois et jeunes bergères, c'est votre revanche.

L. A.

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Les russes ont repris leurs opérations de cavalerie sur une grande échelle.

9.000 cavaliers avec des pièces d'artillerie se trouvaient à une trentaine de milles à l'ouest de Liao-Yang. On les aurait signalés hier soir dans cette direction. Il semble que ces cavaliers cherchent à tourner le flanc gauche japonais.

L'artillerie russe continue à bombarder le centre de l'armée japonaise.

Vladivostok

On annonce de Vladivostok que la place est étroitement bloquée par la flotte de l'amiral Uriu.

En Mandchourie

Le télégramme suivant a été reçu du quartier général du maréchal Oyama, près du Cha-Ho :

« Le 14, notre artillerie a canonné Chien-Sun-Mu-Pao-Tzu et a mis le feu au village ; l'artillerie ennemie, postée dans le voisinage de San-Cheng-Tzu-Chan a répondu.

« Dans la nuit du 14, une section d'infanterie ennemie attaqua Ouai-Tu-Chan et le 15, à l'aube, l'attaque a été reprise par un bataillon ; l'ennemi a été entièrement repoussé dans les deux cas, dans la direction de Chi-Tau-Tzu.

« Dans la matinée du 15, 500 cavaliers ennemis se sont avancés contre San-Tai-Tzu, venant de Chang-Tsai-

Men, à trois mille au Nord-Ouest de Chi-Tai-Tzu, tandis qu'un autre détachement de cavalerie russe s'avancait au Sud, le long de la droite de Hun-Ho. L'ennemi a battu en retraite vers le Nord; notre détachement l'a poursuivi en lui infligeant quelques pertes. »

A Port-Arthur

Un vapeur ayant à bord 117 non-combattants est arrivé aujourd'hui de Port-Arthur. Il reste très peu de Russes dans la ville.

2 500 soldats convalescents commenceront à arriver à partir du 20 du courant. Les Russes habitant ici sont indignés de ce que ces hommes soient amenés à Ché-Fou. Ils disent, en effet, que ne pouvant même pas venir en aide à ceux qui sont en bonne santé, il leur est impossible de s'occuper des malades.

Les Japonais, de leur côté, disent qu'ils ne disposent pas de transports en nombre suffisant pour transférer les malades à Shanghai.

INFORMATIONS

Le budget de la guerre en 1905

Voici la comparaison du budget précédent (de 1904, voté par la loi de finances du 30 décembre 1903) avec celui que présente actuellement M. Klotz au nom de la commission, et d'autre part, ce dernier projet avec celui qu'avait élaboré en dernier lieu, pour 1905, le ministère de la guerre.

Le budget pour 1904 se répartissait comme il suit :

1 ^{re} section (troupes métropolitaines)...	619.031.162
2 ^e section (troupes coloniales).....	28.575.754
3 ^e section (dépenses extraordinaires, etc.)	28.723.000
Total.....Fr.	676.329.916

Le projet du ministère pour 1905 s'élevait aux chiffres suivants :

1 ^{re} section.....Fr.	627.122.656
2 ^e section.....	28.710.294
3 ^e section.....	27.067.150
Total.....Fr.	683.500.100

Il présente donc, par rapport au précédent, une augmentation totale de 7.170.184 fr.

Enfin le projet de la commission donne le tableau ci-après :

1 ^{re} section.....Fr.	636.339.399
2 ^e section.....	28.710.294
3 ^e section.....	27.067.150
Total.....Fr.	692.116.843

La Sincérité du Vote

La commission relative à la sincérité des opérations électorales, réunie sous la présidence de M. Desmons, a chargé M. Lintilhac du rapport, avec mission d'adopter la proposition votée par la Chambre.

Le Service de deux ans

Après avoir entendu le ministre de la guerre, la commission a repris, en ce qui concerne les devancements d'appel, l'article 50, voté par la Chambre.

Les jeunes gens, désirant accomplir leur service par anticipation, pourront contracter des engagements de trois ans. Ils seront libérés après deux années de présence au corps, s'ils sont reconnus aptes à l'emploi de sous-officiers.

Les bouilliers de cru

Les bouilliers de cru de gauche se sont réunis sous la présidence de M. Paul Meunier. Après un échange d'observations, ils ont résumé ainsi leurs revendications. Ils demandent :

1^o Une modification de l'article 237 de la loi de 1876, relative aux perquisitions de la règle dans le domicile privé des citoyens.

2^o L'application des circonstances atténuantes, sans aucune restriction ni conditions, le tribunal devant toujours avoir le pouvoir de les appliquer.

3^o Une application uniforme et libérale de la loi de 1903 sur les bouilliers de cru, par le moyen d'instructions adressées au service, qui sera invité à prévenir plutôt qu'à sévir.

Ont été délégués pour présenter ces revendications au ministre et au sous-secrétaire d'Etat aux finances : MM. Devins, Goujat, Loup, Larquier, Dérivé-Desgare, René Renoult, Louis Martin, Bouhey-Alleix, L. Cornet, Godé et Paul Meunier.

Le roi d'Espagne à Paris

On dit, dans les cercles officiels, que le voyage du roi n'aurait lieu qu'après l'anniversaire de naissance du souverain et la reprise des séances des Cortès, c'est-à-dire dans la dernière semaine de mai.

Alphonse XIII ira directement à Paris, où il passera huit jours ; puis à Londres, au commencement de juin ; il y restera aussi huit jours. La date de sa visite à Berlin, à Vienne et à Munich n'est pas encore fixée, mais ce sera probablement après la suspension des Cortès, en juillet.

Une exposition chevaline à Paris

Le groupe hippique du Sénat, réuni sous la présidence de M. Jean Dupuy, a émis l'avis, à l'unanimité, qu'il y a lieu d'organiser une exposition chevaline à Paris, dès cette année, et a décidé d'appuyer auprès du ministre de l'Agriculture, les demandes déjà faites dans ce sens par un grand nombre de sénateurs et de députés.

L'expédition Charcot

M. Georges Lecoq, qui fut le lieutenant très actif du capitaine de Gerlache, dans l'exploration antarctique de la *Belgica*, a été interrogé par un rédacteur de *l'Etoile Belge* sur le sort probable de l'expédition Charcot dont on n'a plus de nouvelles. A son avis, il ne faut nullement désespérer. Le fait que *l'Uruguay* n'a pas découvert le Français dans son voyage de recherches, ne prouve rien. En supposant le navire perdu ou broyé dans les glaces, les membres de l'expédition Charcot ont pu trouver en abondance de l'eau, des phoques et des pingouins pour assurer leur subsistance, même pendant des années. Il n'y a donc pas à s'inquiéter de l'absence de nouvelles.

Vol de Cartouches Lebel

Depuis quelques jours on remarquait que des voitures réglementaires s'arrêtaient en face du débit Primery, rue des Portes à Cherbourg, et que des soldats en descendant des balots paraissant assez lourds, enveloppés de papier.

Un commissaire de police se livra à une perquisition, qui amena la découverte de 70 kilos de plomb en saumons, et de 18 kilos de nickel provenant des balles de cartouches Lebel.

Les deux soldats qui avaient apporté le plomb et le nickel sont les nommés Gravel et Guillet, du 1^{er} régiment d'infanterie coloniale. Ils ont été arrêtés, ainsi que le débitant Primery.

Un scandale Colonial

Sous ce titre, les journaux racontent des faits abominables qui se seraient produits à Brazzaville, et qui auraient entraîné l'arrestation des coupables, tous fonctionnaires coloniaux.

M. Toqué, administrateur colonial vient d'être arrêté. Il est accusé, notamment, d'avoir, le 14 juillet dernier à Brazzaville, mis à mort un indigène dans les circonstances les plus effroyables : une cartouche de dynamite fut attachée au corps du nègre, que l'explosion pulvérisa.

A quelques jours de là M. Toqué et quelques autres fonctionnaires eurent l'horrible idée de décapiter un nègre, d'en faire cuire la tête et de distribuer le bouillon ainsi produit à la famille de la victime.

M. Toqué avait écrit à des amis qu'il possédait à Paris deux longues lettres, où il détaillait complaisamment la réjouissance du 14 juillet et le banquet donné aux nègres. Ces deux lettres furent saisies — nous ne pouvons expliquer comment — et communiquées à M. Doumergue, alors ministre des colonies, qui câbla au parquet de Brazzaville d'ouvrir une instruction.

Les lettres dénonciatrices se trouvent toujours au ministère et M. Clémentel en a pris connaissance. On questionna les indigènes, qui, tout d'abord, pris de peur et craignant des représailles, refusèrent de parler. Ils s'enhardirent enfin et racontèrent ce qu'ils savaient. L'un des héros des sanglantes tragédies, nommé Gaud, fut incarcéré ; il avoua et dénonça ses complices Toqué, P., et l'officier.

Paris, 16 février. — Les arrestations de P., et de l'officier, dont nous parlons plus haut, sont imminentes le ministre des colonies a fait ordonner une enquête approfondie d'où la culpabilité des fonctionnaires ci-dessus ressort clairement.

Le nègre exécuté à la dynamite par Toqué était un condamné à mort.

Petites Nouvelles

Le nombre des élèves à l'Ecole navale en 1905 est de 50.

M. Dujardin-Beaumez, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, a inauguré jeudi l'exposition des aquaristes français.

L'inauguration de la statue en bronze érigée à Berlin, à l'amiral Coligny, a eu lieu jeudi en présence de l'empereur et de l'impératrice.

Le parquet de Paris vient de faire ouvrir une enquête au sujet d'une affaire d'empoisonnement et de détournement d'héritage ; celui-ci serait d'une quinzaine de millions.

M. Ginisty a reçu une pièce en 4 actes de M. Gabriel Trarieux : le titre de cette pièce, est : « La Robe Blanche ».

Le Congrès avicole de Paris aura lieu les samedis 25 et 27 mars 1905 pendant la durée du Concours Général au Champs de Mars.

M. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique a présidé mercredi le banquet annuel de la Société

d'enseignement moderne pour le développement de l'instruction des adultes.

Mme Vve Barow a fait don à l'Université de Liverpool d'une somme de 250.000 francs pour une chaire française.

REVUE DE LA PRESSE

De l'Humanité :

Le préjugé de race et de couleur, peu ou point connu de l'antiquité, crée chez le blanc un incommensurable mépris pour le noir ou le jaune avec lequel il est entré en contact. Et il se produit alors une véritable inversion sociale, au sens pathologique du mot. Le blanc perd ses qualités de civilisé ; la cruauté primitive reparait en lui, aggravée par je ne sais quel raffinement de perversité, par une sorte de sadisme féroce. Son contact avec ce qu'il considère comme une humanité animale, inférieure et grossière, exaspère en lui l'instinct de domination brutale, un besoin de violence où il semble que le blanc se venge sur le noir ou sur le jaune de sa propre dégradation morale, dont il accuse l'indigène d'être la cause. Interrogez tous les colons, tous les administrateurs, tous vous diront : on ne peut se faire respecter des peuples inférieurs et obéir par eux, qu'en employant la plus extrême sévérité.

CHRONIQUE LOCALE

ON DEMANDE

DES
Ouvriers compositeurs
à l'Imprimerie
du « JOURNAL DU LOT »

Vote de nos sénateurs

Sur l'ensemble du projet de loi militaire de deux ans, adopté par le Sénat par 239 voix contre 37, nos sénateurs ont voté POUR.

Dépôt de remonte

Le comité du dépôt de remonte d'Aurillac procédera aux achats de chevaux de selle de quatre à huit ans. A Cahors, le vendredi 3 mars, à 8 h. 30 du matin, cours de la Charreterie.

A Gramat, le mardi 21 mars, à 9 h. 30 du matin, place du Marché.

CAHORS

L'affaire des Officiers du 7^e

Les lecteurs du *Journal du Lot* ont connu par notre numéro de jeudi, les détails de cette affaire, dont tous les journaux de la région ont déjà parlé.

La simple lecture des faits suffisait pour convaincre les plus incrédules, qu'au 7^e il y avait des officiers qui n'aimaient pas et « critiquaient » le gouvernement.

Les journaux cléricaux n'ont pas été convaincus : ceux-là, — mais qui s'en étonne ? — déclarent que l'affaire est inventée de toutes pièces ; à les entendre, c'est une calomnie que nous avons lancée contre certains officiers du 7^e, et sous ce titre : **Une Calomnie, l'Express du Midi**, organe de toutes les vertus, de tous les pures, publie l'entrefilet suivant :

UNE CALOMNIE

Une dépêche de l'Agence *Havas* annonçait, mardi dernier, qu'une enquête aurait été ouverte à propos de paroles injurieuses proférées par des officiers du 7^e de ligne et par un officier de cavalerie au cours d'un déjeuner pris en commun dans un hôtel de Cahors.

Nous nous sommes renseignés à ce sujet auprès de notre correspondant et voici ce que nous avons appris :

Le communiqué de l'Agence *Havas* n'est qu'une habile manœuvre tentée par les casseroles de Cahors pour mettre en cause des officiers.

Il est absolument faux que des propos imprudents et déplacés aient été tenus par un de ces derniers dans un hôtel.

Mais il est parfaitement exact que, depuis les habitudes de mouchardis et de délation instaurées par la Défense Républicaine dans les milieux militaires, les officiers se réunissent le moins possible ; ils restent chez eux.

Dans ces conditions, il est difficile de les épier, et les mouchards sont réduits, faute de précisions positives, à inventer des contes à dormir debout.

C'est ce qui s'est produit pour l'affaire du déjeuner. Des employés de la préfecture, investis, paraît-il, de l'honorable fonction de délégués, prenaient leur repas dans le même hôtel que les officiers, dont aucun, entre parenthèses, n'appartenait à la cavalerie.

Ne pouvant rien entendre, comme l'enquête l'a démontré, les casseroles n'en ont pas moins affirmé avoir recueilli des propos séditieux.

Et comme de l'examen des faits résultait la preuve que leur récit était manifestement contrefaçon, l'on a fait venir l'Agence *Havas* à la rescousse pour essayer de donner du corps à l'incident.

Voilà ce qu'il y a dans l'affaire de

Cahors : une délation doublée d'un mensonge. C'est dégoûtant ; mais comme c'est bien républicain !

Le correspondant de *l'Express du Midi*, est, on le voit, très bien renseigné : lui, perspicace, a vu tout d'un coup une machination agencée par les « casseroles » de Cahors, contre des officiers.

Casserole, en l'espèce, serait trouvé ; cet ustensile ne saurait être mieux à sa place que dans un hôtel : mais chacun a compris qu'ici, il s'agit de gens sombres, crapuleux, toujours à l'affût des mauvaises histoires, des individus à triste mine, dans le genre de ceux que l'empire soudoyait, que la réaction, à Cahors même sous Rousset — on s'en souvient — a tous jours lâchés derrière les chausses des républicains.

l'Express du Midi nie les faits reprochés à 3 officiers du 7^e : c'est son droit ; il accole à ses dénégations des épithètes injurieuses, c'est son rôle : mais *l'Express du Midi* ne donnera pas le change.

Si nous avions dit par exemple, que tous les officiers du 7^e de ligne réunis ces jours-ci en assemblée amicale — chose impossible, n'est-ce pas —, avaient juré obéissance, fidélité, amour éternel à la République, à André, à Combes, nous aurions compris que *l'Express du Midi* protestât et nous traitât de calomniateurs.

Mais nous avons simplement dit qu'au 7^e, 3 officiers n'aimaient pas la République et avaient tenu contre le gouvernement et ses représentants des propos injurieux.

Est-ce une calomnie, cela ? Allons donc ! l'appréciation de notre confrère cléricol n'est qu'un système pour essayer d'arrêter une enquête qui aujourd'hui a été établie, a constaté, a reconnu l'exactitude des faits.

l'Express du Midi affirme que l'enquête a démontré l'exactitude des propos ; il est bien renseigné. Dans tous les cas, l'impression générale, même celle d'un grand nombre d'officiers — nous ne parlons pas des lecteurs de *l'Express* — est que ces propos ont été tenus ; l'affaire n'a étonné personne — excepté, hélas ! les lecteurs de *l'Express* — ; et, au surplus, nous ne comprenons pas, si ces propos n'ont pas été tenus, certaines démarches qui fut faite auprès du Secrétaire général le soir même de l'incident.

l'Express du Midi, et tous ses confrères de la réaction, nieront, comme ils ont toujours nié, les mauvais cas où si souvent leurs amis se sont empétrés ; mais les républicains sont fixes. L'administration compétente fera ce qu'elle voudra ; elle sévira ou elle passera l'éponge, peu nous importe ; il n'en restera pas moins dans l'esprit de tous ceux qui sont de bonne foi, que les incidents du 4 février signalés par les journaux républicains sont de la plus grande exactitude et méritaient d'être connus.

Louis BONNET.

Le gérant de la *Défense* de ce jour déclare qu'il était dans la salle de l'hôtel le jour de l'incident et qu'il n'a rien entendu, n'ayant pas l'habitude, conclut-il, de prêter l'oreille aux conversations voisines.

Si ses voisins avaient déclaré que tous les gérants des *Croix* et feuilles cléricales étaient de vulgaires mouchards — c'est une simple supposition — M. Karkowski eût été plus indiscret sans aucun doute !

En tout cas, il y a une démarche d'un officier auprès de M. le secrétaire général, qu'on expliquera difficilement.

Attendez la fin de l'enquête.

L'AFFAIRE DES INSTITUTEURS DE LEYME

A la suite du procès intenté au maire de Leyme, par M. et Mme Delpech, instituteurs et l'Amicale des instituteurs, on nous demande souvent des renseignements que nous pouvons donner aujourd'hui.

Voici comment cette affaire qui passionne le corps enseignant tout entier, a pris naissance, s'est développée et est arrivé à l'état actuel.

Au mois d'août dernier, M. et Mme Delpech, instituteurs à Varaire, furent déplacés et envoyés à Leyme. L'administration espérait sûrement concilier bien des choses par une nomination qui n'était pas une disgrâce pour M. et Mme Delpech. En effet, on n'avait rien à reprocher à ces derniers qui avaient laïcisé à Varaire et vaincu certaines difficultés.

Au point de vue professionnel, au point de vue public et privé M. et Mme Delpech ne laissaient rien à désirer. Leur nomination à Leyme les surprit, sans les attrister puisque M. Delpech se rapprochait de sa mère, veuve d'un ancien instituteur.

C'est donc par un déplacement d'office que M. et Mme Delpech furent envoyés dans un nouveau poste.

Malheureusement la mère de M. Delpech tient une petite épicerie à Leyme, et c'est de son petit commerce

et de sa très modeste part de pension qu'elle vit avec sa plus jeune fille. La nomination du fils à Leyme a-t-elle alarmé des commerçants rivaux ? On le dit.

Quoi qu'il en soit, le maire de Leyme, un vieux brave homme, jusqu'ici l'ami de la famille Delpech, refuse d'installer M. et Mme Delpech, parce qu'il ne peut pas obtenir qu'un sieur Grimal, conseiller municipal, lui donne les clefs.

Et depuis, le 1^{er} octobre dernier, les écoles sont fermées et les instituteurs sont privés de leur logement.

Et depuis 5 mois, la municipalité de Leyme tient l'administration préfectorale en échec !

Ou plutôt, M. le préfet cède devant la démission du conseil municipal et, après 3 mois de souffrances morales, M. et Mme Delpech sont envoyés de Leyme à Issepts.

Mais, nouvelles complications. Les instituteurs d'Issepts refusèrent d'aller à Leyme et M. et Mme Delpech demandent tout simplement de revenir à Varaire, puisque l'administration est impuissante à les maintenir à Leyme.

Il faut convenir que la prétention n'est pas exagérée.

De plus, on trouvera-t-on un instituteur et une institutrice qui veuillent aller à Leyme ?

Toute combinaison devra probablement être faite d'office et au lieu de deux instituteurs sacrifiés, il y en aura 4. Et tout cela, parce qu'il a plu à deux ou trois conseillers municipaux qui n'ont rien à voir dans la nomination des instituteurs, de se mettre en insurrection contre un arrêté de M. le Préfet.

Si l'administration supérieure cède en cette affaire, elle va être débordée. De proche en proche, les conseillers municipaux vont employer les mêmes moyens, pour obtenir tels ou tels instituteurs et institutrices ; les hommes politiques, conseillers généraux, députés, sénateurs, vont être sollicités d'appuyer leurs prétentions et le trouble régnera dans un personnel de fonctionnaires très nombreux et très intéressants.

L'Amicale des instituteurs est intervenue en faveur de M. et Mme Delpech pour savoir une bonne fois si un maire réalisateur a le droit de priver les instituteurs de tout ou partie des avantages que la loi leur concède. Il y a dommage matériel et moral et quelqu'un en est responsable.

Les choses en sont là et il faut attendre les événements.

L'Amicale relèvera-t-elle appel de la décision par laquelle le tribunal de Figeac s'est rendu incompétent ?

M. le Préfet installera-t-il M. et Mme Delpech à Leyme ou les replacera-t-il à Varaire ?

Nous renseignerons nos lecteurs sitôt que nous le pourrons, et nous supposons qu'une solution ne peut pas tarder à intervenir.

En tout cas, il ne nous paraît pas possible que M. et Mme Delpech, déjà fortement éprouvés, puissent être sacrifiés. C'est déjà trop qu'ils expient par une cruelle incertitude qui a duré près de six mois, des fautes dont ils ne sont pas coupables.

XXX.

Beaux-Arts

Nous apprenons avec plaisir et nous sommes heureux d'annoncer que notre compatriote, M. Rougé, sculpteur à Cahors, vient d'être classé 3^{me} au concours ouvert par la ville de Tulle pour l'érection d'un monument au sous-officier Charles Lovy, tué par les Marocains.

Quatorze projets ont été reçus au Siège de la Société protectrice des anciens enfants de troupes.

Le choix du comité s'est arrêté, après deux séances, sur le projet de M. Constant Thomsen, prix de Rome, sculpteur à l'Isle-Adam. Un deuxième prix avec prime de 500 fr. a été attribué à M. Emile Berret, de Paris, et enfin une mention décernée à M. Rougé, de Cahors.

Les trois projets primés sont exposés à Tulle.

Toutes nos félicitations au sculpteur cadurcien.

Association amicale des anciens élèves

L'assemblée générale des membres de l'Association des anciens élèves du Lycée, aura lieu dimanche prochain, 19 février à 5 heures du soir, dans le parloir du Lycée.

Le soir, à 7 heures, le banquet annuel réunira à l'Hôtel de l'Europe un grand nombre d'anciens et jeunes camarades.

Le Lycée de Cahors y sera représenté par MM. l'Inspecteur d'Académie, le Proviseur, le Censeur et deux élèves.

Congrès de la Fédération socialiste du Lot

Le Congrès de la Fédération socialiste du Lot de 1904, aura lieu à Cahors le 19 février 1905, sous la présidence d'un ou plusieurs délégués du Comité central, à une heure 1/2 de l'après-midi.

Procès de presse

Dans son audience de mardi, le tribunal civil de Cahors a condamné M. Karkowski, gérant des journaux *La Croix* et *La Défense*, à 25 francs d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts, pour injures publiées dans ces journaux contre M. Casaubon, notaire à Lentillac, près Figeac.

Cercle du Commerce et de l'Industrie

La Commission provisoire chargée de l'organisation du nouveau Cercle du Commerce et de l'Industrie, a l'honneur de prier MM. les commerçants de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu lundi 20 février courant, à 8 h. 1/2 du soir (salle de l'ancien Cercle républicain).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 11 au 18 février 1905

Naissance

Sarroy, Gilberte-Louise-Eugénie, rue de la Liberté, 5.
Calvet, Marie-Adrienne, à Frayssinet-Lacapelle.

Publication de Mariage

Vaissé, Jean-Yon-Auguste-Edmond, propriétaire, et Laborié, Marie-Louise-Charlotte-Lucie, s. p.
Piéton, Arnoul-Noël, sergent au 7^{me} de ligne, et Dalmas, Marie-Louise-Paule, négociante.

Lamothe, Marcel, lieutenant au 7^{me} de ligne, et Boisseau, Marie-Louise, s. p.
Laparra, Jean, tonnelier, et Gaucher, Eugénie, tailleur.

Aurussé, Frédéric, couvreur, et Delpech, Elisa, robeuse.
Escalier, Auguste, sous-lieutenant au 67^{me} de ligne, et Chastanet, Hortense, s. p.

Décès

Metges, André-Fernand, 20 jours, rue St-James, 2.
Martyry, Jeanne, 71 ans, s. p. rue des Mirepoises, 3.

Lafaurie, Jean-Pierre, 80 ans, s. p. à l'Espérance.
Barry, Joseph, terrassier, 54 ans, à l'Espérance.

Alazard, Marie-Gertrude, 65 ans, s. p. place des Consuls.
Coubay, Hippolyte, commis des Postes, 43 ans, rue des Chanoines, 13.

Durantet, Jeanne, 20 ans, célibataire, s. p. rue Labarre, 54.

Arrondissement de Cahors

Pradnes

Attention. — On parle beaucoup dans notre commune d'un attentat qui aurait été commis dans une maison d'école voisine contre une institutrice par un individu de Flottes.

Le parquet serait saisi de l'affaire et aurait ouvert une enquête.

Catus

Jeunesse laïque. — Dimanche prochain, 19 courant, à trois heures du soir à la mairie de Catus, une conférence sera faite par un membre du cercle de la Jeunesse laïque. Le sujet suivant sera traité : « *Le jeune Français de l'avenir* ».

Conseil municipal. — Le conseil municipal de la commune de Catus se réunira dimanche 19 courant à quatre heures du soir, pour la tenue de la session ordinaire de février. Au nombre des questions importantes qui seront discutées nous croyons savoir qu'il y aura celle du procès que la commune de Catus a soutenu contre les revendications de la famille de Valon. Nous tiendrons d'ailleurs, nos lecteurs au courant de cette importante question.

Cazals

Tentative de vol. — Un marchand forain qui avait sa voiture sur la place du marché, a failli être dévalisé par un ou plusieurs cambrioleurs.

Vers 2 heures du matin, alors que chacun reposait, les malfaiteurs ont tenté leur exploit. Mais à peine avaient-ils essayé de forcer une porte que le marchand, qui couchait dans la voiture, s'éveilla, appela au secours et se mettait à la poursuite du voleur.

Celui-ci n'a pu être pris, mais plainte a été déposée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Lalbenque

Mouvement de la population en 1904. — Courdesse 24 ans et Teulière 18, Garrigues 30 ans et Ségy 21, Sembel 28 ans et Roldès 27, Alchié 23 ans et Aymard 19, Marcouéni Valentin 27 ans et Bru Laurence 21, Imbert 30 ans et Loubradou 21, Lalande 32 ans et Lérié 19, Merly 26 ans et Marty 20, Périé 23 ans et Calmette 26, Jouany 2

M. le Maire avait-il, à la date du 4 courant, transmis à M. le Préfet l'arrêté nommant M. Alphonse Cavallé, son fils, secrétaire de mairie ? Un conseiller municipal n'a-t-il pas signé comme partie prenante plusieurs mandats de paiement sur plusieurs crédits portés au budget de la commune ? Ledit conseiller devait-il toucher ces fonds ? En ce qui concerne les réparations au puits de la Mousse, nous n'avons nullement réclamé que les travaux dusent être donnés à l'adjudication, le mode d'exécution ne restant pas au choix du Conseil municipal. Nous avons tout simplement voulu dire : Y a-t-il eu adjudication ? parce qu'un conseiller municipal n'a pas le droit, en la circonstance, d'être adjudicataire ; Y a-t-il un traité de gré à gré ? parce que le conseiller n'a pas davantage le droit d'être partie contractante avec la commune ; Les travaux devaient-ils être faits en régie ? parce que le conseiller, même en supposant qu'il soit sous-délégué par M. le Maire et par le conseil municipal pour la surveillance des travaux, ne peut prétendre à aucune rétribution sur les ressources de la commune, quel que soit du reste le travail qu'il fasse. Et M. le conseiller municipal était-il à titre gratuit ? (A Suivre.)

Aux 4 Contribuables de la « Croix du Lot ». — Les contribuables qui se sont mis à 4 pour pondre le factum indigeste de la Croix ont signé de leur vrai nom. Voyez-vous ça ! Est-ce qu'ils auraient l'habitude d'emprunter aux voisins leur signature ? Bien leur en a pris de signer de leur vrai nom, car certainement aucun de leurs voisins n'eût voulu endosser la responsabilité de ce galimatias. Pour le style, c'est le style ordinaire des ratiocins, il n'est question que des aménités de l'un et des bêtises des autres ; mais le proverbe dit : « *Asinus asinum fricat* : il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu. Ces 4 contribuables trouvent que tout est pour le mieux dans le plus savant des secrétaires ; qu'il est prêt à répondre à toutes les questions qui lui seront posées et qu'au pied du mur on connaît le maçon. L'a-t-on jamais mis à l'épreuve, disent les 4, l'a-t-on jamais embarrassé pour quelque chose ? Ah ! mon Dieu non ! A quelle heure est-il visible ? Et puis, « là où il n'y a rien, le diable lui-même y perd ses droits ». C'est un honnête père de famille, c'est tout ! Voilà pour la question de capacité. Quant à sa nomination, elle est irrégulière pour ne pas dire plus. Aucun conseiller municipal ne peut être secrétaire de la mairie, et s'il n'est pas conseiller il est le fils d'un conseiller, que dis-je, du maire, ce qui est plus grave ; et s'il est titulaire du secrétariat, c'est son père qui en remplit les fonctions et en touche les émoluments dont le fils donne quittance. Quant à la question des travaux publics, la loi veut que tous les travaux communaux soient donnés à adjudication et avec juste raison, car la régie est un système plus coûteux et s'il y a mal façon, qui en assumera la responsabilité ? Les 4 de leur vrai nom, font un grief à l'ancienne municipalité de n'avoir pas usé de l'adjudication pour les travaux qu'ils ont pu faire exécuter, si l'ancienne municipalité a commis des illégalités, est-ce une raison pour continuer les mêmes errements ? On n'est pas forcé de continuer à être le Nègre ! Puisque la commune possède un secrétaire, pourquoi, comme la loi l'ordonne, ne sont pas communiqués, par affiches au public le jour et l'heure des séances du Conseil municipal et le résumé de ses délibérations ? Vous parlez du puits de la Mousse dont les travaux ont été exécutés sous la direction de l'homme universel Lasfarguette, ce conseiller omnibus, avocat, expert maçon, etc. etc. si le travail n'est pas fait dans de bonnes conditions, en rendra-t-on responsable M. Lasfarguette, qui y est allé, parait-il lui aussi de son coup de pioche. Ce coup de pioche sera-t-il gratis pro Deo. Le même M. Lasfarguette n'a-t-il pas, parait-il fourni le matériel pour les établis le jour de foire ? La caisse communale est une bonne vache à lait et il fait bon avoir à sa portée l'assiette au beurre. N'est-il pas vrai, chers 4 de leur vrai nom ? Les 4 étaient heureux qu'on les laissât cuisiner en paix les affaires de la commune, aussi ils conseillent de ne pas recommencer dans votre vaillant journal ces rengaines (sic) et naïvement ils avouent qu'ils n'auraient pas de leur côté commencées dites rengaines (restic). J'te crois. Allons, marchez légalement et régulièrement et on vous laissera tranquilles. Pensez et agissez dans l'intérêt de la commune, plus tôt que dans le vôtre. CRI-CRI.

Arrondissement de Figeac
Puybrun
Au pays du gâchis. — Nos budgets, tant communal que du bureau de bienfaisance, se réglaient autrefois par des excédents de recettes. A la mort du regretté M. Nuville il en était encore ainsi ; aujourd'hui il paraît que les choses se passent différemment, nous aurons sans doute l'occasion d'étudier ici le budget communal, mais nous nous occuperons seulement aujourd'hui de celui du bureau de bienfaisance. Hâtons-nous de dire que c'est sans doute le plus riche du canton, son revenu s'élevait à plus de quinze cents francs, dit-on, car on ne peut pas avoir de certitude à ce sujet, nous verrons plus loin pourquoi. Jusqu'à ce jour, ce bureau était pourvu d'ordonnateur et M. le Maire et président avait une grande latitude pour la distribution des secours de toute nature. La gestion fut-elle un peu lâche, ou les nécessités appelèrent-elles de trop grandes dépenses ? en tous cas, vu le déficit toujours croissant, M. le Maire éprouva le besoin de satisfaire aux exigences de la loi en pro-

voquant la nomination d'un ordonnateur, ce qui eut dû être fait depuis longtemps. Cet ordonnateur n'est autre que M. Labrousse Blaise, l'honorable trésorier de notre Comité Radical, qui voulut, en entrant en fonction, connaître les ressources dont il pouvait disposer ; peine perdue ; M. le Président se déclara incapable de satisfaire à ce désir ; M. Labrousse s'étant rendu à la perception fut encore déçu ; M. le percepteur ne devait arrêter les comptes que fin mars. Or, nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que trois fournisseurs dont la note s'élève au total de trois cents francs environ, n'ont pu être payés faute de fonds. Qu'est donc devenu l'ancien bon ! Mais où sont les neiges d'antan ! Nous n'aurons cependant de repos que lorsque pleine lumière sera faite. Un Comitard.

Figeac
Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Figeac se réunira dimanche prochain, 19 février, à 4 heures du soir, à l'hôtel de ville. Objet de la séance : Session ordinaire de février. Pour les pauvres. — Nous sommes heureux d'annoncer que par testament en date du 3 novembre 1896, Mme veuve Thomas Guary, née Laborie de la Regaldie, décédée à Figeac, a légué aux pauvres de la commune, la somme de 2,000 francs. Echo de la foire. — Mercredi, jour de foire, dans l'après-midi, il a été soustrait trois porte-monnaie à des femmes de la campagne, qui étaient venues en ville vendre des denrées. L'un d'eux contenait la somme de 360 francs.

Ste-Colombe
Assurance mutuelle. — M. Gustave Mage, juge au tribunal de Figeac, a été nommé président d'honneur de la société d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail qui vient d'être fondée dans notre commune. **Fourmagnac**
Battus et pas contents. — Le départ de M. Liauzin, notre regretté instituteur, mis à la retraite, a été l'occasion d'une joute d'influences sur la question de son remplacement, entre républicains et réactionnaires. Les deux grrrrrands chefs nationalo-cléricaux-réactionnaires avaient mobilisé le ban et l'arrière-ban de leurs soldats, les avaient lancés tête baissée sur... une feuille de papier avec ordre d'y apposer une signature ou une croix et leur avaient promis, en récompense de ce glorieux fait d'armes, qu'ils auraient, non un instituteur mais une institutrice de leur choix. L'éternel blackboulé et l'échoué d'antan étaient en train de bâtir de beaux châteaux en Espagne, lorsque tout à coup... patatras ! Le courrier apporte la nomination de M. Alibert, adjoint de Cardaillac. Ah ! mes amis, quel bruit, quelle colère, quelle rage ! St-Eloi et St-Crépin se laissent donc rouler par la Marianne ! Oh ! oui, ils sont battus, mais ne sont pas contents.

Aynac
Ingéniosité municipale. — Quoique grâce à leurs procédés jésuitiques nos municipaux aient, aux dernières élections, groupé autour de leur étendard... une écrasante majorité... (c'est leur mot) ils ne sont pas rassurés pour l'avenir. A mon avis, une revanche prochaine du peuple qui précipitera leur défaite ; et pour parer aux événements si machiné de petites manœuvres de leur façon dont ils savent si bien se servir à l'occasion. C'est ainsi que ces jours-ci voyant arriver avec terreur la clôture des listes électorales, un membre de notre conseil municipal, — pas des moins connus, — mais aussi pas des plus populaires, s'est fait accompagner d'un certain électeur tout dévoué à la cause de la réaction et ces deux personnages ont fait une tournée dans quelques villages de Mayrignac et ont visité autant que possible tous les électeurs qui payaient des impôts dans notre commune. C'est à la suite de leurs menées audacieuses, que le dimanche au soir 5 février, l'adjoint (à défaut du maire, car celui-ci n'est jamais à Aynac) a présenté au délégué administratif chargé de la révision des listes, 25 billets de radiation d'électeurs étrangers demandant à se faire inscrire dans notre commune. Mais comme ces inscriptions ont eu lieu environ 24 heures après la clôture générale des dites listes qui devait avoir lieu le 4 à minuit au lieu du 5, ces inscriptions sont illégales. M. le délégué a été obligé d'en rendre compte, il a protesté, et les républicains espèrent bien que le conseil de préfecture voudra bien examiner les faits et donner droit à nos justes réclamations s'il y a lieu. DURAPIAT.

Nominations. — Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que l'honorable M. Vayssières, président du comité démocratique, officier du ministère public de simple police du canton de Lacapelle-Mariyal, président de la Fraternelle d'Aynac (assurance contre la mortalité du bétail), est maintenu comme membre de la commission administrative de surveillance de l'asile de Leyme. Quoiqu'ils lui aient substitué dans ses fonctions de maire, un réactionnaire militant, nos cléricaux n'ont pas réussi à enlever à notre ami la confiance de l'administration ; malgré eux, M. Vayssières marche et marchera toujours à la tête du parti républicain de notre commune. Et quant à cet illustre personnage qui quoique n'ayant eu qu'à se louer des bienfaits de M. Vayssières, disait cependant de lui : « Je veux qu'il descende aussi vite qu'il est monté », il aura le plaisir de voir si depuis que M. Vayssières n'est plus à la tête du Conseil municipal, sa position n'en est pas plus belle. Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des Cagots !

Nous apprenons aussi avec plaisir que notre ami Léon Cadiergues, secrétaire

général de la Fraternelle d'Aynac, est nommé par le préfet délégué administratif au bureau de bienfaisance de notre commune, en remplacement de M. Glanes. Nous espérons que notre pasteur qui fait aussi partie du dit bureau, sera très satisfait de cette nomination. Nos plus sincères félicitations à M. Cadiergues. E. G.

Saint-Céré
On nous écrit : Les agents du service des Ponts et Chaussées, ne s'occupent en général que des devoirs de leurs charges ; mais il en est une fraction, pourvue comme d'une investiture, qui se détourne facilement de ses devoirs, en s'occupant d'architecture et de beaucoup d'autres choses. Cependant, M. l'ingénieur en chef du Lot, déclarait dernièrement, à propos de la restauration d'un pont à Cahors, que son service n'entendait rien aux choses de l'architecture. Mais alors comment concilier la déclaration de ce chef de service, avec cette investiture qu'il donne à certains de ses agents de s'occuper d'architecture, puis qu'ils n'entendent rien aux choses de cet art... et alors qui sait mieux que personne que les instructions ministérielles interdisent aux fonctionnaires de tout ordre de faire concurrence aux contribuables. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués. X.

Tentative de meurtre. — Ces jours derniers, vers onze heures du soir, MM. Victor Nouzières, sellier, et son beau frère, Auguste Gorge, entrepreneur de maçonnerie, revenaient de Lacapelle-Mariyal en voiture. Arrivés à trois kilomètres environ du bourg d'Aynac, un coup de feu, qui heureusement ne les atteignit pas, fut tiré sur eux, de quelques mètres, par un individu dissimulé derrière un arbre, sur la droite de la route. Au bruit de la détonation, la jument qui conduisait le véhicule s'emporta et le conducteur eut beaucoup de peine à la retenir. Les victimes de cette inqualifiable agression ont porté plainte à la gendarmerie.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Distinction honorifique. — Par arrêté en date du 27 décembre 1904, M. le ministre de l'Agriculture a décerné à M. Couzinet, conducteur des ponts et chaussées, agent-voyer cantonal à Gourdon, une médaille de bronze pour sa collaboration à l'établissement des enquêtes agricoles. Félicitations. **Accident.** — Mardi dernier, M. E. Delpeuch, voiturier à Gourdon, revenait de la gare assis sur le siège de son camion chargé de balles pressées de foin. Le chargement étant mal fait sans doute, une des balles se détacha et allait tomber sur la tête du conducteur, lorsque celui-ci voyant le danger qu'il courait à vouloir sauter de son siège ; mais il tomba si malheureusement que sa tête donna en plein sur la chaussée, et ses jambes allèrent se loger sous les roues du camion. Le cheval poursuivant sa route, il s'ensuivit que le camion passa sur les pieds de M. Delpeuch. Relevé en toute hâte, il fut transporté à son domicile. M. Delpeuch a reçu des blessures aux pieds, qui le retiendront au lit pendant une quinzaine.

Saint-Clair
M. Lagarde le... Vénérable. — Le Conseil municipal de Saint-Clair s'est réuni le dimanche 5 courant, pour la session ordinaire de février. Au début de la séance, à laquelle assistait M. Lagarde, le maire demanda aux conseillers présents à la séance du 14 novembre 1904, si quelqu'un l'entendait traiter ce monsieur d'imbecile, comme il l'affirme dans divers articles de journaux, s'autorisant de cette épithète pour traiter M. Brunet de maire mal embouché. Les conseillers, à l'unanimité — moins Lagarde, bien entendu — ont catégoriquement déclaré que le maire de Saint-Clair n'a pas prononcé cette parole. Tout commentaire affaiblirait la portée de cette déclaration. Nous la soumettons aux réflexions des très honnêtes personnes qui ont bien voulu prêter le concours de leur plume et de leur esprit au vénérable Lagarde, nous réservant, du reste, d'en appeler à qui de droit. L. BRUNET, Maire de Saint-Clair.

Souillac
Conseil municipal. — M. Malvy, maire, président. Le Conseil approuve le changement de dates proposé par le Conseil municipal de Payrac pour quatre de ses foires. Le Conseil décide de faire exécuter sans retard : 1° Les travaux d'amélioration de la rue du Rajol, décidés dans la session de novembre dernier. 2° L'élargissement du chemin de Prénégat vis-à-vis la propriété de M. Delpeuch, de Cahors, qui concèdera gracieusement le terrain nécessaire. 3° La rectification du chemin de l'Arbre-Rond, à Galinat. Le conseil vote à cet effet une somme de 150 fr. et prie M. le Maire, conseiller général, membre de la commission départementale, de demander à cette commission le classement de ce chemin et une subvention qui, avec le concours des dons et souscriptions des propriétaires intéressés, permettra l'exécution des travaux. 4° Que l'ancien chemin de l'Arbre-Rond qui longe la propriété Castagné restera à la disposition du public et prie l'administration municipale de n'y tolérer, sous aucun prétexte, des dépôts de quelque nature qu'ils soient.

5° Qu'il sera pris des mesures pour que tous les planteurs de tabac de la commune soient avisés par lettre des dates des déclarations de culture. Le Conseil rejette, faute de ressources, deux demandes de subvention qui lui sont adressées : l'une par la Société d'assistance mutuelle générale des postes, télégraphes et téléphones (œuvre du Sanatorium) ; l'autre par la commune de Puget-Théniers pour l'érection d'un monument à Auguste-Blanqui. M. le Maire annonce qu'il espère pouvoir présenter au conseil, avant un mois, le projet complet relatif à l'adduction en ville des eaux de la source de Bézat.

Gignac
Nous recevons de Gignac une longue lettre signée dont nous ne pouvons insérer que quelques passages : Dans le compte-rendu de la réunion du Comité inséré dans le Journal du Lot de dimanche, il y est parlé un peu trop légèrement de « brouillons qui ne peuvent se consoler qu'on les ait exclus de la haute direction... » La colère aveugle, et un correspondant impartial devrait laisser dormir ses rancunes personnelles... Les résultats de « certaines polémiques » pourraient bien être la désagrégation du parti républicain dans notre commune... Un vieux membre du Comité.

Vayrac
Mercredi dernier, vers six heures du matin, le train 1,048, sur la ligne du Buisson à Aurillac, a tamponné le nommé Adrien Fromentaise, âgé de 65 ans, près de la station de Vayrac. La mort a été instantanée. D'après des renseignements que nous avons recueillis, toute idée de crime ou de suicide doit être écartée. C'est le fait d'un simple accident. Il paraît que la victime ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés intellectuelles, et qu'ayant quitté son domicile vers deux heures du matin, il a dû errer dans la campagne et finalement s'égarer sur la voie du chemin de fer où il a été tamponné par le premier train du matin. Les constatations légales ont été faites par M. le juge de paix et la gendarmerie de Vayrac. Ce malheureux accident a causé un certain émoi sur la population de Vayrac, ordinairement si paisible.

Bibliographie
Les Grandes Cultures du Monde
UNE MERVEILLE DE BON MARCHÉ OUVRAGE DE GRANDE UTILITÉ POUR TOUTES LES FAMILLES. L'ouvrage exécuté d'après les procédés les plus récents sur élégant papier couché, comprendra 12 fascicules de 32 pages chacun et contiendra 700 illustrations directes par la photographie et 13 planches colorées. Par exception, le 1^{er} fascicule contiendra 40 pages et 2 planches colorées. Prix de chaque fascicule : 75 centimes. On peut souscrire à l'ouvrage complet, expédié franco, au fur et à mesure de l'apparition des fascicules, contre un mandat de dix francs adressé à l'éditeur E. FLAMMARION, rue Racine, 26, Paris.

LES ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES
DIRECTEUR : Adolphe BRISSON
SOMMAIRE DU 12 FÉVRIER 1905
Texte : Notes de la semaine : Autour d'un chapeau, Le Bonhomme Chrysale. — Souvenirs littéraires : Victor Hugo et Sarah Bernhardt, Jules Claretie. — Au Maroc : Fez à Vol d'Oiseau, Pierre Loti ; Les Passes-Temps d'Abd-ul-Aziz, Un diplomate. — Propos Fantaisistes : Ancor la Réform de l'Orthographe, Alphonse Allais. — Échos de Paris, Sergines. — Le Livre du Jour : La Valise Diplomatique, Léon de

Bouillie "G. MARQUÉS"
14^e ANNÉE
classée en première ligne aux essais comparatifs faits par l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier

Pour éviter toute tromperie n'acheter qu'aux vendeurs exclusifs de la Maison à

- MM. Cahors, E. Dézes, nég. rue J.-Caviolle.
- Gourdon, V. Isidore, nég. av. Cavaignac.
- Albas, Cassan, négociant-épicer.
- Figeac, Hébrard et Albe, négociants.
- Souillac, Maison Viot, Arestenc, suc.
- Martel, Linol, négociant.
- Cajaro, Bonnet fils.
- Quatre Routes, Fos fils, négociant.
- Beaulieu (Corrèze), Dubois et fils, nég.
- MM. Gramat, J. Darnis, négociant.
- Cazals, Crouzat fils, négociant.
- Lacapelle-Mariyal, E. Guiré, nég.
- Condat, Gonygou, négociant.
- Bretonoux, Bombézy J^e, négociant.
- St Germain du Bel Air, Miquel, nég.
- Lascabanes, Castes, négociant.
- Anglars (Castelfranc), Bouyssou.
- MM. Puy-l'Évêque, F. Leygrie, négociant.
- Castelnau-Montratrier, Bouzenc, n.
- Puybrun, E. Laussac, négociant.
- Lalbenque, P. Anusset, négociant.
- Bélaise, V. Lacombe, négociante.
- Luzech, E. Lugan, négociant.
- Salviac, Delmon, négociant.
- Lasbouyque, Cayla, négociant.

Tinsseau. — Poésies, G. de Porto-Riche ; *Gabrielle d'Annunzio*. — Canserie Théâtrale : Le Théâtre de Victor Hugo, Ferdinand Brunetière ; *Angelo*, Jean Thouvenot ; *Gérard de Nerval* ; Les Mystères de Venise, Victor Hugo. — Revue des livres : *Mme Récamier et ses Amis*, par M. Edouard Herriot, *Emile Faguet*. — Les Conseils de la Cousine : Le sou du franc, *Colette Yvonne*. — Mouvement Scientifique, *Henri de Parville*. — La vie Artistique, *Léon Ploé*. — Mal d'autrui n'est que Songe (roman), *Paul Bourget*. **Gravures :** *Coquelin Cadet* à sa table de travail, d'après le tableau de Jean Weber. — Au Maroc : A Fez, chez le Sultan, cinq photographies. — A travers l'Académie : Le sculpteur Barrias dans son atelier ; Les « Premières funérailles », par Barrias ; Portraits de MM. Henri Germain et Gérard de Nerval ; la rue de la Vieille-Lanterne, dessin de Victorien Sardou. **Musique :** La « Petite Bohème ». Livret de Paul Ferrier ; musique d'Henri Hirschmann.

Lectures pour la veillée : *Saynètes et Monologues* ; Pièces à dire ; Cours d'Espéranto ; Cours de Chromancie ; Comédie ; Les jeux de la « veillée ».

Abonnements :
FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE : 10 fr. par an.
UNION POSTALE : 12 francs 50 par an.
Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

LE BON JOURNAL
Administration et Rédaction, 26 rue Reine, Paris, 6^e. — Sommaire du 19 février 1905.
M^{lle} Nacla : Courrier du Dimanche. — Camille Flammarion : Spectacle céleste. — Paul Bourget : Monique (suite). — Paul et Victor Marguerite : L'eau souteraine (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Paul Bonhomme : Mademoiselle Panache (suite). — François Desclamps : Au plat d'étain (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.
Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.
On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Bulletin Financier
Notre rente 3/0 perpétuelle a reconquis aujourd'hui le cours de 100 fr. mais elle n'a pu le conserver jusqu'à la fin de la séance ; après avoir débuté à 99,87, le 3/0 s'est avancé à 100 fr. pour revenir en clôture à 99,92. L'ensemble du marché n'a pas présenté d'autres intérêts. Les sociétés de crédit sont fermement tenues : le Crédit Foncier à 722 ; le Comptoir National d'Escompte à 656 ; le Crédit Lyonnais, 1169 et la Société Générale à 637. Nos chemins ont suivi le mouvement de notre rente ; le Lyon s'avance à 1410 ; le Nord, 1810 et l'Orléans à 1525. Le Suez clôture à 4.600 fr. Parmi les fonds étrangers ; l'Extérieure finit à 92,12 ; l'Italien à 104,65 ; le Portugais à 68,90. Les fonds Russes sont fermes sans changement ; les consolidés à 90,60 ; le 3/0/0 1891 à 75,90. Le Turc cote 90,35 ; la Banque Ottomane à 597. Le Rio clôture à 1624 ; la Briansk à 461 et la Sosnowice à 1553.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillicable de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu. Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « La Captive des Mohawks ».

65 ANNÉES DE SUCCÈS
ALCOOL
MENTHE RICQLES
(SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE)
HORS CONCOURS - PARIS 1900

Marcel Cerf, expert, 49, rue Lé Pelotier, Paris. Directeur de ventes aux enchères publiques Paris, et Province. — Expertises d'objets d'art, tapisseries, meubles anciens et modernes, tableaux, porcelaines, bijoux, curiosités, etc. M. Cerf organise périodiquement des ventes de réunion d'objets d'art à l'hôtel Drouot, pour les amateurs n'ayant que quelques objets à vendre. Les frais sont de 6 0/0 tout compris. Le reliquat est adressé par poste le lendemain de la vente.

Eviter les Contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable Nom

BOURSE DE PARIS
RENTES ET ACTIONS
AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt	99 85
3 Jouisance 1 ^{er} jan. 1905 tme	99 92
3 0/0 amor. Der. an. 1903. cpt	...
3 Jouis. 16 jan. 1905. tme	99 20
Banque de France.....cpt	3780 ..
Action nom. jouis. 28 déc. tme	...
Banque de Paris.....cpt	1805 ..
500 fr. t. p. jousiss. jan... tme	1810 ..
Crédit Foncier.....cpt	724 ..
500 fr. t. p. jousiss. jan... tme	722 ..
Crédit Lyonnais.....cpt	1170 ..
500 fr. t. p. jousiss. 25 sept. tme	1168 ..
Société générale. jous. oct. cpt	636 ..
Est.....cpt	955 ..
500 fr. t. p. jousiss. nov... tme	...
Paris-Lyon-Méditerranée. cpt	1595 ..
500 fr. t. p. jousiss. nov... tme	1400 ..
Midi.....cpt	1208 ..
500 fr. t. p. jousiss. jan... tme	1212 ..
Nord.....cpt	1803 ..
400 fr. t. p. jousiss. jan... tme	1803 ..
Orléans.....cpt	1527 ..
500 fr. t. p. jousiss. oct... tme	1525 ..
Ouest.....cpt	915 ..
500 fr. t. p. jousiss. oct... tme	...
Métropolit. 250 f. t. p. j. tme	603 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. jan... tme	4600 ..
5 ^e civile.....cpt	3420 ..
Proc. Thomson-Houston. j. tme	905 ..
Espagne extér. 4 0/0 jan... tme	92 12
Russe 4 0/0 1901.....déc. cpt	93 ..
3 0/0 1896.....fév. cpt	74 10
Rio-Tinto..... jousiss. nov. tme	1624 ..

MINES D'OR
Rand Mines..... 273 ..
Chartered..... 45 50
East Rand..... 210 ..

Cours de Paris
Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 22 75 à 23 » ; mars 23 » à 23 » ; mars-avril 23 » à 23 25 ; 4 de mars 23 25 à 23 50 ; 4 de mai 23 50 à 23 75. Cir. : 1,000. Liq. : 6,500.
Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 29 » à 29 25 ; mars 29 50 à » ; mars-avril 29 50 à 29 75 ; 4 de mars 30 » à » ; 4 de mai 30 25 à 30 50. Cir. : » ; Liq. : 2,100.
Avoines (100 kil. c. s. esc. ; poids 45 à 47 k. à l'hect.). — Cour. 16 50 à 16 75 ; mars 16 50 à 16 75 ; mars-avril 16 75 à 17 25 ; 4 de mars 16 50 à 17 » ; 4 de mai 17 25 à 17 50. Cir. : » ; Liq. : ».
Seigles (69/72 k.) les 100 k. net comptant. — Cour. 15 75 à 16 » ; mars 16 » à » ; mars-avril 16 » à 16 25 ; 4 de mars 16 25 à 16 50 ; 4 de mai 15 75 à 16 ». Cir. : » ; Liq. : ».

65 ANNÉES DE SUCCÈS
ALCOOL
MENTHE RICQLES
(SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE)
HORS CONCOURS - PARIS 1900

Les plus hautes récompenses aux Expositions Internationales et Concours agricoles de
PARIS 1900, Grand Prix Hors Concours - LONDRES 1902 - AMSTERDAM 1902, Grand Prix

Chronique agricole

SEMIS DE POIREAUX

Dès les premiers jours du printemps, les poireaux provenant des plantations de l'été précédent, tendent à monter, dans cet état, ils durcissent, leur saveur même change et devient tout à coup moins agréable. C'est pourquoi, pour ne pas manquer de ce précieux légume, il est nécessaire de faire, lorsque l'on dispose de châssis, des semis hâtifs de poireaux.

Cette plante est d'une croissance assez lente et il lui faut un certain temps avant d'acquiescer un volume suffisant permettant de la livrer à la consommation.

Vers le 15 septembre, on peut la semer sur le terreau d'une couche formée en partie de fumier neuf et de fumier recuit bien amalgamés ensemble puis fortement tassé, de façon à pouvoir développer, pendant longs-temps, une température moyenne de + 15 degrés centigrades.

Le terreau de cette couche, assez rapproché du vitrage, 10 à 12 centimètres au début, sera retourné, fourché puis dressé avec soin; ensuite, sur sa surface bien unie, on épandra aussi régulièrement que possible 35 à 40 grammes de semences de poireau court de Rouen, dans chaque châssis maraîcher, si ce plant est destiné à subir un repiquage avant sa mise en place définitive. Seulement 25 à 30 grammes au plus s'il est destiné à rester sur l'emplacement du semis jusqu'au moment de sa mise en place définitive.

Quelquefois, lorsque l'on veut gagner un peu de temps sur la levée des graines, on peut les faire préalablement tremper, pendant une dizaine d'heures, dans de l'eau tiède; on les sème dès que l'on voit apparaître la première radicule dont la pointe blanche se détache nettement sur la robe noire des semences.

Le semis terminé, on l'appuie un peu pour le faire adhérer au terreau, puis on le recouvre ensuite très légèrement avec un peu de terreau finement tamisé, terminant pas un léger bassinage qui sera renouvelé jusqu'à la levée complète, presque journellement, et même plus souvent si quelque emplacement menaçait de se dessécher.

Dès que la levée sera complète, on pourra commencer à aérer, peu à la fois au début, pour que l'action intensive de l'air extérieur ne durcisse pas les jeunes plantes, mais aussi fréquemment que possible, car l'humidité confinée pourrait provoquer l'étiollement et même la fonte des jeunes plantes.

Des plants issus de ce semis on peut fort bien faire deux saisons successives. En prenant tout d'abord les plus développés que l'on repique immédiatement sur une couche tiède, garnie de terreau, près les uns des autres, en une sorte de pépinière d'attente, après leur avoir fait subir un habillage sommaire, consistant à rogner un peu l'extrémité de leurs plus grandes racines, rarement celles des feuilles.

On termine ce repiquage par un fort bassinage, puis on tient les châs-

sis fermés, pendant quelques jours, de façon à en faciliter la reprise, puis on aère ensuite progressivement, donnant, dans les jours qui suivent, de fréquents bassinages et les arrosages nécessaires.

Comme il reste dans les mêmes coffres un certain nombre de petits plants, trop faibles pour être repiqués, qui se sont trouvés en partie soulevés pendant l'arrachage des plus forts, on les rappeute tout d'abord, à la main, semant à travers un peu de terreau fin, puis on les borne par un copieux bassinage ou un léger arrosage s'il y a lieu.

Les soins à leur donner par la suite jusqu'au moment de leur mise en place, seront les mêmes que pour les plants repiqués.

La mise en place peut généralement avoir lieu soit fin mars, sur le terreau d'une vieille couche pour une partie du plant repiqué, dans le commencement d'avril, en pleine terre riche en humus, pour le reste.

Les plants secondaires, restés sur l'emplacement du semis, seront également plantés à demeure dès que leur développement sera suffisant, fin avril ou dans la première quinzaine de mai.

P. L.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux stations thermales et hivernales

Des Pyrénées et du Golfe de Gascogne Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte).

Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS[®] contre les Pellicules et la chute des Cheveux. — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

PHARMACIE de la CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS

Directeur : P. GARNAL
Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Medicaments de premier choix

La meilleure de toutes les Huiles de Foie de Morue

Huile de Foie de Morue blonde ambrée de JOHN STEVENS, de Bergen (Norvège)

Vendue pure ou Emulsionnée aux hypophosphites de chaux et de soude

Dépôt : à la CROIX-ROUGE

Pour les personnes qui ne peuvent pas tolérer l'Huile de Foie de Morue demander

LA PHOSPHODE

remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue et constitue le reconstituant et le dépuratif le plus efficace et le plus agréable à prendre.

Prix : Demi-litre 2 fr. — Litre 3 fr. 50

Prix les plus réduits

MAISON DE CONFIANCE

Je suis acheteur au comptant de quantité de BILLES NOYER SAINES. Faire offre avec quantité et prix A. Bertelin, 32, rue de la Victoire, Paris.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure

Soul représentant de l'OMÉGA

Soul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFFLE

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ
TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS
14, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

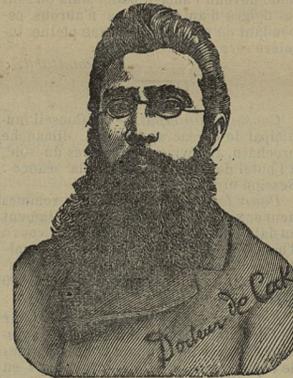
Vente et pose de papiers-peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

TRAVAIL SOIGNÉ
PRIX MODÉRÉS

LE SECRET

DE

LA SANTÉ ET DE LA VIE L'ESTOMAC c'est L'HOMME



DOCTEUR DE COCK

Une chose de la plus haute importance qu'on perd malheureusement trop souvent de vue est le rôle de l'estomac. On oublie que l'estomac est la vraie force motrice de tout l'organisme. On oublie que c'est lui qui est le vrai siège de la vie, que c'est lui qui doit alimenter le corps entier.

On oublie que c'est à lui que tous les autres organes reçoivent les éléments vitaux nécessaires à leur bon entretien. On le malme, on le néglige, on évite de le soigner, inévitablement l'estomac perd bientôt ses deux plus précieuses prérogatives, les deux grands facteurs de la vie, je veux dire l'appétit et les digestions. Et alors comment vivre sans appétit, comment vivre sans digérer, comment répondre aux besoins de l'usage quotidienne ? Aussi résulte-t-il toujours de cette détresse des voies digestives une grande misère physiologique et morale, trop bien connue de tous les dyspeptiques et de tous ces milliers de personnes qui souffrent de l'estomac d'une façon quelconque. Que de maux ! Que de misères ! Que de chagrins ! Que d'ennuis !

Il serait bien puéril, il serait souverainement dange-reux de vouloir continuer à vivre dans une situation si déprimante. Il ne reste, au contraire, à tous ces infortunés qu'une seule chose à faire : c'est d'essayer d'en sortir le plus tôt possible. Eh bien ! voulez-vous en toute confiance, voulez-vous en toute sincérité que je vous indique le moyen le plus certain pour en sortir aussitôt, pour vous guérir immédiatement ? Prenez les **POUDRES DE COCK**.

Employez-les sans hésiter, employez-les en n'écouter que votre désir de vous guérir, et, j'en suis persuadé, j'en réponds, elles vous guériront. Cessez tout autre traitement, cessez tout autre régime. Demandez dans une bonne pharmacie une boîte de **POUDRES DE COCK**, et, outre que vous supprimerez de grands frais et des médications très coûteuses, car les **POUDRES DE COCK** ne coûtent que 2 fr. 50 la boîte, vous vous guérirez beaucoup plus sûrement et beaucoup plus rapidement. Je vous en parle en connaissance de cause. Je leur ai vu produire des cures à émerveiller les plus sceptiques. Aussi, à tous ceux qui souffrent de l'estomac, à tous ceux qui manquent d'appétit, qui digèrent difficilement, je dis : « Ne prenez que les **POUDRES DE COCK**, et vous vous guérirez infailliblement. »

Dr GEORGES DE HAUTMONT.

A cette exhortation si chaleureuse, nous pourrions en ajouter des milliers de la part des personnes guéries. Mais en voici une qui pourra les résumer toutes :

Messieurs de Cock et C^{ie}, Jeumont (Nord).

Paris, le 10 octobre.

Cher monsieur,

J'ai souffert de l'estomac pendant sept ans sans interruption. Je ne mangais plus et ne savais plus rien digérer. Sitôt que j'avais mangé, j'étais pris de vertiges, de gonflements, de suffocations, de palpitations. Souvent j'avais de violents battements de cœur. Quand je marchais un peu, j'étais de suite essoufflé, et je toussais beaucoup. Je m'affaiblissais considérablement. Aucun des nombreux traitements que j'avais essayés ne m'avait donné de résultat. J'étais devenu triste, réveur, mélancolique. Je passais des nuits entières sans dormir, fiévreux, agité, oppressé, respirant avec peine. Monsieur Huet, médecin de la Compagnie, en désespoir de cause, me conseilla les **POUDRES DE COCK**.

Après huit jours de traitement, j'obtins un mieux très satisfaisant. Je continuai pendant quelques semaines, et maintenant me voici complètement guéri, heureux et bien portant. Je vous dois la vie.

Recevez, monsieur, etc.

PIERRE LEGROS,
Ingénieur mécanicien à la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Vous tous donc qui souffrez de l'estomac, qui manquez d'appétit, qui digérez difficilement, qui avez des suffocations, des palpitations, des battements de cœur ;

Vous qui avez des vertiges, des gonflements, des étourdissements, qui, après chacun de vos repas, êtes oppressé, congestionné, abattu, mal à l'aise, qui avez des bouffées de chaleur, des maux de tête, etc. ;

Vous qui êtes devenus tristes, découragés, mélancoliques, réveurs, qui avez des douleurs dans le ventre, dans les reins, dans la poitrine, qui passez des nuits agitées, fiévreuses et sans sommeil ;

Vous qui avez la jaunisse, la foie gonflé, de la bile, des glaires, des vomissements, les intestins relâchés ou paresseux. Vous qui êtes essoufflés et fatigués au moindre effort ;

Vous qui avez l'influenza, la grippe, ou qui les commencez, que c'est le mauvais fonctionnement de votre estomac qui est la seule cause de tous ces désordres, de toutes ces douleurs, de toutes ces faiblesses !

C'est lui seul qu'il faut soigner !

Prenez aussitôt les Poudres de Cock ; elles vous guériront de suite.

Les Poudres de Cock guérissent toujours. C'est le remède du jour ; c'est le vrai remède de l'estomac !

Les **POUDRES DE COCK** se vendent 2 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies ou 2 fr. 60 en mandat-poste adressé à M. de Cock et C^{ie}, Jeumont (Nord).

N'acceptez jamais aucun remède qu'on voudrait vous offrir à la place, car aucun remède ne vaut les **POUDRES DE COCK**.

Quatre boîtes suffisent généralement pour guérir complètement la maladie la plus enracinée.

Une seule boîte suffit toujours pour guérir les dérangements ordinaires.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COURSLANT.

BOURGOT DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer
plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSÉ DE PRIX

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait
et entièrement garanti

JOLI TRAVAIL à FAIRE

CHEZ SOI
Sans connaissances spéciales,
très facile, d'un rapport de 4 à
6 fr. par jour, est offert de suite
à Dames, Demoiselles ou Mes-
sieurs ayant loisirs. Ecr. à M.
Salins, 29, boulevard Magenta,
Paris. Maison brevetée et mé-
daille (5^e année).

L'ÉDUCATEUR

Revue d'éducation laïque
et sociale
PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE
de
La Ligue Française de l'Enseignement
Pour recevoir un numéro spéci-
men, il suffit d'envoyer sa carte à
l'administrateur de l'Éducateur, 1,
rue des Capucins, à Cahors.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 104

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

DEUXIÈME ÉPIQUE

MIMI-PRINTEMPS

XIX

Changement de front

Dans ses cauchemars, il voyait Pierre Lenoir lui montrant sa mère, la pauvre Louise, mourante sur son grabat; il entendait le râle de la malheureuse lorsqu'elle lui disait :

— Mêle-toi de Pierre Lenoir, il te tuera.

Puis il voyait Lucienne en blanc dans l'église, passer près de lui, la main dans celle de son ennemi, Lucienne, belle et heureuse, qui souriait au banquier.

Il étouffait. Des sanglots montaient de son cœur à ses lèvres, et il s'éveillait le front couvert de sueur.

Alors un sourire venait apaiser sa colère, une main bien chère et bien douce essayait ce front brûlant, et il se prenait

à murmurer ce nom béni, toujours le même, qui était comme le refrain éternel à toutes les chansons de son âme.

— Lucienne ! Lucienne !

Au bout de huit jours, le médecin déclara que le malade était hors de danger et qu'il entrerait prochainement en convalescence.

Lucienne, heureuse, put alors prendre un peu de repos et elle alla coucher chez elle, ce qu'elle n'avait encore osé faire.

Rose restait seule près du blessé. Tous les jours, Marcel venait de Champcueil demander des nouvelles de la part de Gontran.

Thomas Rupert ne paraissait pas.

Un soir que Lucienne venait de partir à la maison de son grand-père, un colporteur entra et s'adressa à Rose :

— Mademoiselle, avez-vous besoin de bonnets, de linges, de rubans, bas et chaussettes ; demandez de la toile de ménage, savons de toilette, peignes et brosses.

— Je n'ai besoin de rien, dit Rose, madame n'est pas là.

— La vue n'en coûte rien, voyez ces jolis bas brodés à un franc, c'est pour rien.

— Ne parlez pas si fort, nous avons un malade à côté.

— Ah ! bien, venez voir...

Rose était curieuse lorsqu'il s'agissait de toilette.

— Combien, dites-vous, pour ce

col ?

— Vingt sous.

C'était réellement très bon marché.

— Avez-vous les manchettes pareil-les ?

— Certainement.

— Voyons-les !

Le colporteur était d'une complaisance extraordinaire.

Pourtant, avec sa grande barbe noire, il avait une figure rébarbative.

Le marché se fit.

— Ainsi, dit le colporteur, vous avez un malade ici ?

— Oui, monsieur, un jeune homme blessé.

— Un ouvrier tombé d'un échafaud...

— Non, il a été blessé en duel.

— Ah ! vraiment, contez-moi cela.

Rose raconta l'histoire et ajouta :

— Il dort en ce moment, et c'est pour-quoi j'ai un peu de liberté.

— Est-il bien mal, ce pauvre gar-çon ?

— Il a été entre la vie et la mort, mais, Dieu merci, il va mieux.

— Vous en êtes bien certaine ?

— C'est l'avis du docteur.

— Ah ! tant mieux, fit le colporteur. Mais où couche-t-il donc, car la maison paraît assez petite, et je ne vois pas d'autre pièce que celle-ci.

— Là, dans l'appentis.

— Il n'y a pas d'étage ?

— Mais non.

— Il n'est guère bien dans cette mai-son.

— Que voulez-vous ? il ne pouvait être transporté ailleurs, mais dans quel-ques jours madame va le faire transpor-ter à Champcueil.

— Eh ! bien, bonne chance, mademoi-selle, et bien du bonheur pour vous et vos maîtres.

— Merci, monsieur, dites donc...

— Qu'y a-t-il ?

— Vous partez sans que je vous paie.

— Tiens, c'est vrai... C'est l'émotion de savoir ce pauvre garçon malade...

merc, mademoiselle... Dieu bénisse la main qui m'étreint.

Et le colporteur, qui n'était autre qu'Eustache, sortit.

Il savait ce qu'il voulait savoir.

Revenu à Essonnes, il écrivit tout de suite à Thomas Rupert.

Laconique et prudent, il aurait été digne d'inventer le télégraphe.

La lettre disait ceci :

« Monsieur et maître,

« Garçon blessé va mieux. Entre en convalescence, soigné par madame. Vont partir dans quelques jours pour Ch... Venez. »

Le lendemain, Thomas Rupert était arrivé.

Il s'informa discrètement, et fut con-

vaincu que son serviteur lui avait dit la vérité.

Ils tirent alors un grand conseil.

— Ce serait, dit Thomas, le moment ou jamais, d'avoir une idée, maître Eustache.

— Je l'ai, répondit l'ancien garçon meunier.

— Ah ! ah !... voyons cela.

— J'avais d'abord songé à les laisser retourner à Champcueil.

— Oui, pour le coup de filet.

— Précisément. Mais j'ai pensé qu'ils étaient déjà nombreux là-bas, sans en-ore compliquer l'affaire.

— C'est bien possible.

— Et puis, ils ne sont pas tous au château.

— Qui donc manque ?

— Le commandant, vous savez celui qui se pose en vengeur des autres, n'y est pas.

— Il est à Paris ?

— Pas du tout. Depuis le duel, il n'a pas reparu.

— Vous avez raison. Ce militaire que j'ai connu autrefois me gêne ; il pour-rait jaser.

— Après le grand coup, il sera prudent peut-être de s'éclipser, au moins moi, et je ne tiens pas à laisser une preuve vi-vante de ce qui se sera passé.

Thomas Rupert sourit.

— Prudence est mère de sûreté, dit-il.

— Et puis, il faut que je revioie la manière, il faut qu'elle m'écoute ou quelle soit comprise dans le grand coup.

— A cause d'Hector Pavrol, il le faut, en effet.

— Donc, débarrassons-nous des deux que nous tenons.

Thomas devint sérieux.

— Pas de sang, fit-il tout bas.

— Non, non... je suivrai vos leçons.

— Un accident alors...

— Ou un sinistre inévitable.

— Une mort prompte !...

— Une mort terrible ! fiez-vous à moi.

— Quand cela ?

— Demain soir.

— C'est toi qui fait le coup ?

— Oh ! que non, fit Eustache, on pourrait me pincer, j'ai un instrument qui a déjà servi et qui peut servir en-core.

— Bien, fit le banquier, je préfère ne rien savoir ; va donc, fais vite et pro-prement surtout.

— Vous serez content de moi.

— Tiens, reprit le banquier, voilà pour tes frais.

— Merci, dit Eustache en empochant, aussi bien j'ai eu de la perte sur mes marchandises de colporteur.

(A suivre.)